

**Kits
photovoltaïques
Solarcoop**

**Notice de
sécurité et
d'installation**

Kits photovoltaïques d'autoconsommation

300-1500 Wc



Table des matières

Table des matières	2
1. Généralités	3
1.1. Préambule.....	3
1.2. Présentation des kits Solarcoop.....	3
1.3. Principe de fonctionnement.....	3
1.4. Implantation des kits	4
1.5. Mode de raccordement des kits	4
2. Démarches administratives	4
2.1. Demande préalable de travaux	4
2.1.1. Kit photovoltaïque au sol	4
2.1.2. Kit photovoltaïque en toiture ou en façade	4
2.2. Déclaration à ENEDIS.....	5
2.3. Déclaration à l'assurance.....	5
3. Consignes de sécurité relatives à l'installation des kits Solarcoop.....	5
3.1. Aspects de mise en œuvre	5
3.1.1. Kit implanté au sol	5
3.1.2. Kit implanté sur abri de garage ou de jardin.....	5
3.2. Aspects électriques	6
3.2.1. Aspects normatifs.....	6
3.2.2. Raccordement électrique.....	7
4. Notices de montage.....	7
5. Conseils d'utilisation.....	7
5.1. Manuels d'utilisation.....	7
5.1.1. Compteur d'énergie à brancher sur prise	7
5.1.2. Compteur d'énergie modulaire dans le coffret AC.....	8
5.2. Mise hors service du kit.....	8
6. Maintenance et dépannage	9
6.1. Tableau récapitulatif des opérations de maintenance	10
6.2. Tableau des opérations de dépannage.....	10
6.3. Garantie des kits Solarcoop	11
Conditions de garantie.....	11
Règles à respecter pour l'application de la garantie	11
Exclusions de la garantie.....	11
7. Annexes.....	11
Estimation des données de production des kits SOLARCOOP, selon la situation géographique.....	12
Démarche à réaliser pour la demande préalable.....	13
Demande de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI) auprès d'ENEDIS	14

1. Généralités

1.1. Préambule

Le contenu de ce document a pour but d'informer les acquéreurs de kits photovoltaïques Solarcoop sur :

- Les **démarches administratives** à effectuer avant leur mise en œuvre,
- La **procédure de montage des kits**,
- Les **consignes de mise en œuvre et de sécurité**.

Il est recommandé de lire attentivement les instructions et de s'y conformer strictement et en tout point. Solarcoop décline toute responsabilité pour des dommages occasionnés par le non-respect des instructions contenues dans la présente notice.

1.2. Présentation des kits Solarcoop

Les kits Solarcoop sont constitués des composants suivants :

- **1, 2 ou 4 panneaux photovoltaïques**,
- **1 dispositif de fixation des panneaux** au sol ou sur une toiture,
- **1 ou 2 micro-onduleurs**,
- **Des accessoires de câblage** pour le raccordement sur une prise standard ou sur le réseau électrique interne de l'habitation,
- En option un **coffret électrique** de comptage, étanche ou un **compteur d'énergie de production**.

1.3. Principe de fonctionnement

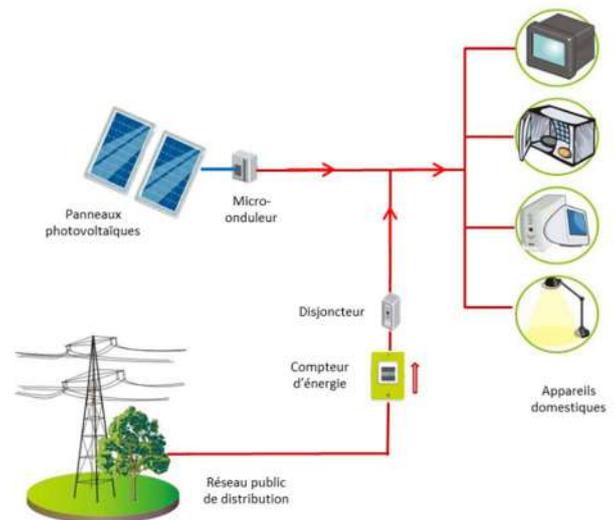
Les **panneaux solaires** transforment directement le rayonnement solaire en électricité.

Le **courant continu** produit par les panneaux est transformé en **courant alternatif** 230V via le micro-onduleur.

Ce courant alternatif est injecté sur le réseau électrique de l'habitation.

En cas d'absence de tension sur le réseau, le micro-onduleur se déconnecte automatiquement ; aucune énergie électrique n'est alors produite par les panneaux solaires.

Au retour de la tension sur le réseau, la remise en fonctionnement de l'installation se fera automatiquement.



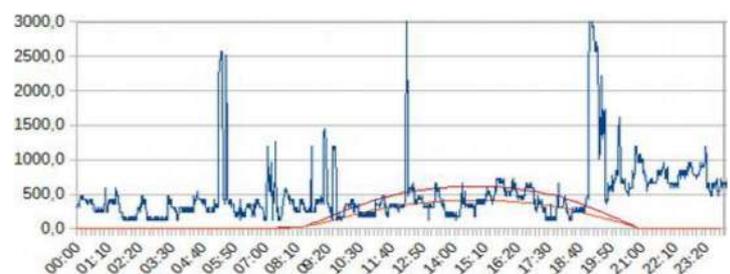
La production d'électricité solaire est proportionnelle à **l'ensoleillement**.

La production des kits photovoltaïques Solarcoop est destinée à être toute **autoconsommée**.

L'électricité solaire autoconsommée réduit d'autant la **consommation** d'électricité en provenance du réseau d'où une réduction du montant de la facture.

L'électricité solaire produite par un kit de 1 ou 2 panneaux contribue à l'alimentation de vos appareils fonctionnant en journée : réfrigérateur, congélateur, VMC, box internet, recharge de vélo électrique..,

Dans le cas de l'utilisation d'une pompe de piscine, un kit de 4 panneaux est plus adapté.



Source GPPEP

Exemple : en bleu la consommation d'un foyer, en rouge la production d'un kit solaire photovoltaïque

1.4. Implantation des kits

Deux versions de kits sont disponibles selon le type d'implantation : en toiture ou au sol

Dans les 2 cas choisir un emplacement :

- Bénéficiant d'un bon ensoleillement orienté plein sud, +/- 45°,
- Sans ombrage surtout en milieu de journée,
- Avec proximité d'une prise de courant.

Dans le cas d'une pose en toiture prévoir une surface disponible de l'ordre de 2.50m x 2.50m pour 2 panneaux ou de 2.50m x 5m pour 4 panneaux.

Les systèmes de fixation des panneaux sont adaptés pour des tuiles plates, canal ou romanes.

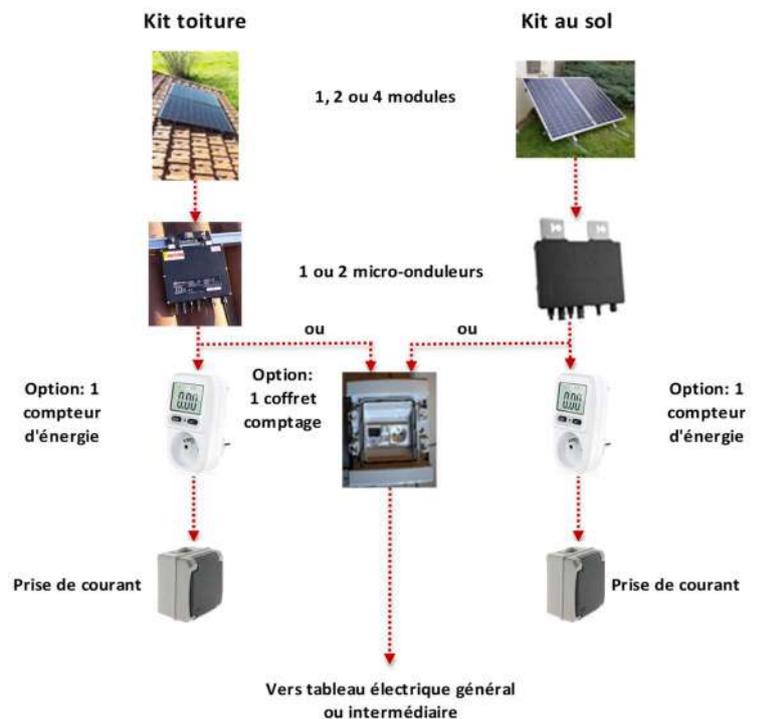
1.5. Mode de raccordement des kits

1er cas : raccordement sur une prise de courant existante

- Si protégée des intempéries : possibilité de se connecter directement sur cette prise via le compteur d'énergie fourni,
- Dans le cas contraire, nécessité de rajouter le coffret de comptage (en option).

2e cas : raccordement sur un tableau électrique existant

- Soit raccorder une prise de courant sur un disjoncteur de réserve (16 ou 20A) du tableau pour permettre le branchement du kit via le compteur d'énergie fourni,
- Soit raccorder le coffret de comptage (en option) sur un disjoncteur de réserve (16 ou 20A) du tableau.



2. Démarches administratives

Afin de respecter la réglementation, il convient de procéder aux démarches administratives suivantes avant la mise en œuvre du kit photovoltaïque :

2.1. Demande préalable de travaux

2.1.1. Kit photovoltaïque au sol

Pour les installations photovoltaïques posées au sol, aucune demande d'autorisation n'est nécessaire auprès du service urbanisme.

2.1.2. Kit photovoltaïque en toiture ou en façade

Pour les kits PV posés sur un bâtiment à une hauteur supérieure à 1,80m, il convient d'effectuer une **demande préalable de travaux en mairie** si le bâtiment est existant ou alors faire figurer le kit photovoltaïque dans le **permis de construire** s'il s'agit d'un local à construire (voir procédure en annexe).

Si vous êtes dans le **périmètre d'un site patrimonial remarquable** ou dans **les abords d'un monument historique**, n'hésitez pas à contacter

votre mairie afin de connaître les spécificités relatives à votre projet.

Ne pas hésiter à contacter sa mairie pour savoir s'il y a des **règles d'urbanismes particulières** pour les installations photovoltaïques.

Le délai d'instruction de votre demande est **de 1 mois** à partir de la date inscrite sur le récépissé de dépôt

Si vous ne recevez pas de courrier dans ce délai, vous bénéficiez d'une décision de non-opposition.

2.2. Déclaration à ENEDIS

Comme toutes les installations photovoltaïques raccordées au réseau, il convient de déclarer les kits d'autoconsommation au gestionnaire de réseau. Pour cela, il y a lieu d'établir, en ligne, une *Convention d'AutoConsommation Sans Injection* (CACSI) auprès d'Enedis avant toute mise en service.

Remarque

Il est à noter que celle-ci précise que vous vous engagez à consommer tout ce que vous produisez **sans injection de surplus**.

Le dimensionnement des kits Solarcoop a été réalisé pour couvrir au maximum le talon de consommation électrique d'une habitation et ainsi optimiser le taux d'autoconsommation. Toutefois, dans certains cas, si la puissance fournie par les panneaux solaires dépasse la puissance des appareils en fonctionnement, l'excédent sera injecté gratuitement sur le réseau électrique.

En pratique, l'injection sur le réseau est tolérée si l'installation photovoltaïque ne dépasse pas 3 kWc.

2.3. Déclaration à l'assurance.

Déclarez à votre assurance habitation votre kit photovoltaïque.

3. Consignes de sécurité relatives à l'installation des kits Solarcoop

Les kits Solarcoop ont été conçus pour une autoconsommation optimale tout en assurant la protection des personnes et des biens sous réserve du respect des consignes de mise en œuvre.

L'installation des kits photovoltaïques Solarcoop comportent des risques en cas de négligence.

3.1. Aspects de mise en œuvre

3.1.1. Kit implanté au sol

Pour une implantation du kit au sol, il convient de choisir le kit Solarcoop qui comporte un support de panneaux solaires prévu pour un montage au sol.

MONTAGE DU KIT

Le montage du kit consiste essentiellement à l'assemblage d'une structure en aluminium avec de la visserie inox et ne présente pas de difficulté ni de risque particulier.

On se référera à la notice de montage « kit au sol », pour les détails de mise en œuvre.

PRECAUTIONS DE MISE EN ŒUVRE

Pour éviter tout risque de détérioration de matériel en utilisation, il convient :

- De mettre le kit de préférence devant un mur orienté au sud et de fixer ou lester les supports pour éviter tout risque en cas de vent violent.
- De vous prémunir des risques de vol.
- De protéger le câble de raccordement par une gaine à enterrer pour éviter tout risque de détérioration (par exemple avec une tondeuse).

3.1.2. Kit implanté sur abri de garage ou de jardin

Pour une implantation du kit sur une toiture, il convient de choisir le kit qui comporte un support de panneaux solaires prévu pour un montage en toiture, sous réserve que celle-ci puisse supporter le poids des panneaux avec leur structure (de l'ordre de 25 kg par panneau).

L'installation d'un kit en toiture nécessite au moins deux personnes.

Les différentes phases pour l'installation d'un kit en toiture sont :

- L'accès à la toiture avec mise en sécurité,
- Le déplacement de tuiles,
- La fixation de feuillards métalliques sur les chevrons,
- La pose des rails et des panneaux photovoltaïques de dimensions unitaire 1,70m x 1 m et de poids unitaire 20 kg,
- Le raccordement électrique du kit sur une prise de courant avec une fiche mâle ou sur un tableau électrique du bâtiment.

On se référera à la notice de montage « kit en toiture », pour les détails de mise en œuvre.



Le montage du kit en toiture présente différents risques qu'il convient de connaître et de prendre les dispositions de sécurité correspondantes :

RISQUES LIES AU TRAVAUX EN HAUTEUR

Comme tout travail en hauteur, l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture comporte des risques évidents. L'utilisation d'outils et accessoires en toiture renforce les risques de chutes d'objets et d'accidents indirects. La manipulation d'objets lourds et encombrants sur des toitures inclinées multiplie les risques de chute de personne.

Toute intervention en toiture, pour l'installation ou la maintenance du kit photovoltaïque, doit être réalisée suivant les règles et avec les équipements de sécurité relatifs aux travaux en hauteur.

L'utilisation d'échafaudage et d'équipements de protection individuelle est conseillée.

RISQUES LIES A LA MANUTENTION

Les panneaux photovoltaïques doivent être traités avec soin. Ils ne sont pas conçus pour pouvoir marcher dessus. Il faut également éviter de faire tomber des objets sur la face avant, au risque de briser le verre trempé. D'autre part, leur manutention peut s'avérer délicate en toiture, particulièrement en cas de vent.

RISQUES ELECTRIQUES

Le raccordement du coffret électrique à un tableau électrique doit être réalisé par une personne compétente en électricité, capable de mettre en application les règles de la sécurité électrique, et en particulier de travailler hors tension.

RISQUES DE PERTE D'ETANCHEITE

La fixation des supports des panneaux solaires en toiture s'effectue à l'aide de feuillards métalliques perforés selon un procédé largement utilisé pour la fixation de capteurs solaires thermiques mais qui n'est pas reconnu normativement pour l'installation des modules photovoltaïques (DTU). En conséquence, en cas de mauvaise mise en œuvre entraînant une perte d'étanchéité, les dégâts éventuels ne pourront pas être pris en charge par l'assurance.

En conséquence, si vous n'êtes pas en mesure de pouvoir appliquer ces règles de sécurité nous vous conseillons de faire appel à une personne qualifiée.

3.2. Aspects électriques

3.2.1. Aspects normatifs

A l'heure actuelle, sur le plan normatif au niveau français, le cas des kits photovoltaïques n'est pas explicitement abordé.

En effet, le guide AFNOR C15-712-1 de juillet 2013 ne s'applique pas aux kits PV (panneau et micro-onduleur associé) comme indiqué dans son domaine d'application (page 6) :

Les modules a.c. (module PV et onduleur associé) ne sont pas pris en compte dans le présent guide. Leur installation est soumise aux règles de la NF C 15-100.

Toutefois, les composants du kit (panneaux, micro-onduleur et dispositifs de protection) répondent aux exigences des normes:

- Pour les panneaux : NF EN 61215 et NF EN 61730-1et 2
- Pour le micro-onduleur : VDE0126-1-1, NF EN 62109 et EN61000-6
- Pour le coffret de comptage: NF EN 61439 ; NF EN 60947-1et 2

Par contre, l'installation électrique de l'habitation doit être conforme à la norme NFC 15-100 en vigueur.

Pour cela, il est impératif de vérifier que le tableau électrique comporte une protection différentielle 30 mA en tête des circuits des prises de courant, et que l'installation électrique de l'habitation comporte une prise de terre.

Dans le cas contraire, il convient de mettre l'installation électrique en conformité aux normes avant tout raccordement d'une installation photovoltaïque en autoconsommation.

3.2.2. Raccordement électrique

D'une manière générale, le raccordement du kit Solarcoop peut se réaliser soit directement au niveau d'une prise de courant soit au niveau du tableau électrique du bâtiment.

Pour un kit PV au sol

Le raccordement électrique peut s'effectuer directement sur une prise de courant avec la fiche mâle, via le compteur de production sur prise (non étanche) fourni avec le kit Solarcoop sous réserve que celle-ci soit à l'abri des intempéries.

Dans le cas contraire, il convient d'utiliser un coffret étanche (en option) comportant un compteur d'énergie, un disjoncteur et une prise de courant modulaire. Celui-ci est à insérer entre le micro-onduleur et la prise de courant. Ce câblage est accessible à tout bricoleur en électricité (voir notice de montage).

Une fiche mâle à l'extrémité du câble présente-t-elle un risque électrique pour les personnes ?

Comme indiqué précédemment, le micro-onduleur ne fournit pas de courant tant que celui-ci n'est pas raccordé sur le réseau électrique de l'habitation. De plus, du fait que les micro-onduleurs des kits Solarcoop sont conformes à la norme VDE0126-1-1 (exigée par le gestionnaire de réseau), il n'y a aucun risque électrique à toucher la fiche de courant mâle en sortie du micro-onduleur lorsque le kit n'est pas raccordé.

Le raccordement d'un kit d'autoconsommation sur une prise de courant classique comporte-t-il un risque ?

Dans le cas des installations électriques conformes à la norme NFC 15-100, les prises de courant sont généralement alimentées par un circuit électrique constitué de conducteurs cuivre 3 x 2,5 mm² (2 pôles + Terre) et protégé par une protection différentielle 30 mA et un disjoncteur 16 ou 20A.

Le fait de raccorder un kit sur une prise de courant n'entraîne pas de surcharge y compris lorsque d'autres récepteurs sont raccordés sur le même circuit.

4. Notices de montage

Pour réaliser l'installation et le raccordement électrique d'un kit au sol ou en toiture, veuillez consulter la notice correspondante fournie avec le kit.

« Notice montage pour kit au sol »

« Notice montage pour kit en toiture »

5. Conseils d'utilisation

Chaque kit doit être associé à un compteur d'énergie pour enregistrer en permanence l'énergie produite (kWh). Le compteur mesure également la puissance fournie instantanément (W).

5.1. Manuels d'utilisation

5.1.1. Compteur d'énergie à brancher sur prise



Cet appareil permet de mesurer la production d'énergie du kit photovoltaïque ou la consommation d'appareils électriques domestiques comportant une fiche électrique standard.

Cette production ou consommation peut être affichée en kWh ou en €.

Le compteur d'énergie se raccorde sur une prise de courant. Le kit photovoltaïque ou l'appareil électrique domestique est à brancher sur la prise du compteur d'énergie.

Merci de lire les instructions suivantes avant de connecter le compteur d'énergie.

- Usage uniquement en intérieur
- Ne pas connecter des appareils dont le courant dépasse 16A (3680 W)
- Toujours s'assurer que la fiche de l'appareil est bien enfichée dans la prise du compteur d'énergie.
- Si le compteur d'énergie nécessite un nettoyage, le débrancher de la prise du courant et le nettoyer avec un chiffon sec

RESET

Si un affichage anormal survient ou si les boutons ne répondent pas ; l'appareil doit être réinitialisé. Pour cela, appuyer sur le bouton « **RESET** ».

MODE



Appuyer sur « **MODE** » pendant 3 secondes pour entrer le coût du kWh (€/kWh)

- Puissance en W (Power)
- Tension en V (Voltage)
- Energie totale en kWh (Cumulative electrical quantity)
- Coût total en € (Cumulative electrical cost)
- Coût du kWh en €/kWh (Electrical Cost)

Appuyer sur « **UP** » pour le paramétrage

Appuyer sur « **MODE** » pour sélectionner le prochain nombre

Appuyer longuement sur « **MODE** » pour terminer le paramétrage

NB

- L'affichage reviendra automatiquement sans appui après 10 secondes
- Le compteur d'énergie ne contient pas de pile si bien que le paramétrage du prix doit être effectué lorsque celui-ci est branché sur la prise de courant.
- Le compteur d'énergie sauvegarde toutes les données enregistrées en cas de coupure de courant
- Pour remettre à zéro les données, appuyer sur le bouton « **RESET** » seulement

Spécifications

- Tension nominale de fonctionnement : 230V AC/50 Hz
- Courant : 16A max
- Plage de tension : 200 à 276 VAC
- Affichage de puissance : 0,1 à 3680 W
- Précision en puissance : +/- 2%
- Affichage kWh : 0,000 kWh à 9999 kWh
- Affichage du coût total : 0,00 à 9999 €
- Plage d'affichage du coût du kWh : 00,00 à 99,99 €

5.1.2. Compteur d'énergie modulaire dans le coffret de comptage

Les informations, « énergie produite en kWh » et « puissance en W », sont affichées en permanence en alternance.

5.2. Mise hors service du kit

Si vous devez mettre votre kit hors service pour des mesures de sécurité et/ou maintenance, veuillez suivre scrupuleusement les étapes suivantes :

- En l'absence de coffret de comptage, débrancher le kit en retirant la fiche du compteur d'énergie.
- En présence de coffret de comptage, abaisser le disjoncteur 10A situé à l'intérieur.

Dans les 2 cas, la remise en service s'effectuera par les opérations inverses, puis attendre quelques minutes que l'installation soit à nouveau en fonctionnement.

6. Maintenance et dépannage

Le kit photovoltaïque ne demande pas de maintenance particulière. Toutefois il est conseillé :

- De contrôler régulièrement le bon fonctionnement à l'aide du compteur d'énergie : La puissance affichée en watts est proportionnelle à l'ensoleillement et doit être supérieure à 0 en journée.
- De vérifier au moins 1 fois par an l'intégrité des éléments. Les opérations de contrôle et de maintenance sont décrites ci-dessous.

Voir tableaux page suivante



6.1. Tableau récapitulatif des opérations de maintenance

Composant	Etat	Opérations requises
Panneau photovoltaïque	Encrassement du panneau	Surveillez régulièrement l'état d'encrassement du panneau photovoltaïque afin d'optimiser sa production.
Panneau photovoltaïque	Ombrage sur le panneau	Si le module est encrassé, procédez à une opération de nettoyage. Le nettoyage du panneau se réalise avec de l'eau claire et une éponge douce. Le sécher avec un chiffon doux. L'utilisation de produits détergents ou abrasifs est interdite.
Coffret de comptage	Vérification des connexions et bon état général.	Vérifiez qu'à l'installation, mais aussi au cours de l'utilisation du kit, qu'aucun élément (végétation, bâtiment) ne provoque d'ombrage sur le panneau. Si c'est le cas, n'installez pas de panneau à cet emplacement, ou éliminez l'ombrage de manière à ce que le panneau bénéficie d'un ensoleillement maximal.
Micro-onduleur	État de fonctionnement correct	Effectuez un contrôle visuel du bon état général du coffret de comptage,
Structure kit au sol	État mécanique	Couper son alimentation électrique au niveau du disjoncteur du tableau électrique général avant de procéder à la vérification du bon serrage des connexions.

6.2. Tableau des opérations de dépannage

Problème détecté	Raison éventuelle	Remède
Aucun affichage sur le compteur	Le disjoncteur du coffret de comptage est sur «OFF».	Réenclencher le disjoncteur.
	La prise de courant ne délivre plus de tension (230V).	Vérifiez le circuit électrique correspondant à l'alimentation du kit.
	Défaillance du compteur	Voir notice du fabricant pour diagnostic et contacter le SAV si besoin.
Affichage en journée de la puissance : 0W en permanence	Défaillance du micro-onduleur.	Voir notice du fabricant pour diagnostic et contacter le SAV si besoin.
	Mauvaise connexion	Vérifiez les connexions et contacter le SAV si besoin.

6.3. Garantie des kits Solarcoop

Conditions de garantie

Solarcoop assure la garantie des différents composants des kits à partir de leur date d'achat :

- Panneau : 10 ans sur le produit et 25 ans sur la performance énergétique (> 80%).
- Structure : 10 ans sur le produit.
- Micro-onduleur : 10 ans sur le produit.

Règles à respecter pour l'application de la garantie

Les instructions doivent être lues avant le montage, la mise en service et l'utilisation du kit solaire. Le non-respect de ces instructions peut entraîner l'annulation de la garantie.

Ne pas monter, ni poser d'objet sur les panneaux photovoltaïques ; ceux-ci ne sont pas conçus pour recevoir une charge.

Ne pas modifier la structure ni la composition du kit avec d'autres éléments (type de module/micro-onduleur, ajout d'une batterie, etc ...).

Exclusions de la garantie

Les dégâts liés aux effets de la foudre.

7. Annexes

Données de production en fonction des kits SOLARCOOP et des régions de France.

Demande préalable de travaux.

Demande de Convention d'AutoConsommation Sans Injection (CACSI) auprès d'ENEDIS.

(pages suivantes)



Une question ? Ecrivez-nous !

contact@solarcoop.fr

Estimation des données de production des kits SOLARCOOP, selon la situation géographique



Panneaux orientés sud sans obstacle		Zone 1		Zone 2		Zone 3	
		Min	Max	Min	Max	Min	Max
Kit SOLARCOOP 1 panneau 335Wc	Production annuelle moyenne (kWh/an)	300	360	345	400	390	455
Kit SOLARCOOP 2 panneaux 670Wc	Production annuelle moyenne (kWh/an)	600	720	690	800	780	910
Kit SOLARCOOP 4 panneaux 1340Wc	Production annuelle moyenne (kWh/an)	1200	1440	1380	1600	1560	1820

Pour information ces données de production sont à comparer aux données de votre consommation électrique pour estimer les économies engendrées.



Montage du kit Solarcoop

Démarche à réaliser pour la demande préalable

Dépôt de la demande préalable

Pour déposer une Demande Préalable de travaux en mairie, voici les différentes étapes :

- ✓ Télécharger et remplir le formulaire [CERFA 13703](#).
- ✓ Ajouter les pièces jointes nécessaires à l'instruction de la demande.
- ✓ Réaliser le "calepinage" (disposition des panneaux solaires sur le toit).
- ✓ Déposer le dossier complet en mairie en 2 exemplaires (à confirmer selon les mairies) et récupérer le récépissé de dépôt certifié par la mairie.

Quelques éléments pour remplir le document CERFA 13703:

Dans le volet 3 - Le terrain, pour les références cadastrales, si vous n'avez pas ces informations, vous pouvez les trouver :

- Sur le site du [service de consultation du plan cadastral](#)
- En appelant votre mairie

Dans le volet 4 - Le projet, pour la nature du projet :

- ✓ Cocher "Travaux sur une construction existante"
- ✓ Précisez "Installation en toiture de panneaux photovoltaïques de couleur bleu"
- ✓ Courte description de votre projet (facultatif) : *des panneaux (nombre) photovoltaïques seront installés sur la toiture inclinée du bâtiment. Ils seront posés en surimposition dans le même plan que la couverture existante. Les panneaux solaires sont composés de cellules bleues sur fond blanc.*

Pour effectuer une demande préalable de travaux : [notice d'aide](#).

Pièces jointes au dossier de demande préalable

Pièces jointes à fournir pour une demande préalable de travaux [notice de la page 44 à 50](#)



Demande de Convention d'Autoconsommation Sans Injection (CACSI) auprès d'ENEDIS



Pensez à vous munir de votre facture d'électricité

Effectuer la déclaration en ligne

- Effectuer la demande auprès d'Enedis avant la mise en service du kit Solarcoop.
- Lien du site pour effectuer une Convention d'AutoConsommation Sans Injection (CACSI) : <https://connect-racco.enedis.fr/>

Comment remplir la *Convention d'AutoConsommation Sans Injection (CACSI)* ?

Article 5 : Voir les conditions de « Mise en service de l'Installation de Production »

Article 13 : Caractéristiques de l'installation de production :

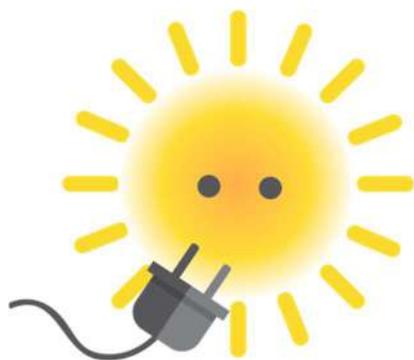
- Adresse de l'Installation : votre adresse
- Numéro du PDL (point de livraison) de l'Installation de Consommation : sur votre facture d'électricité
- Puissance Souscrite de l'Installation de Consommation: kVA sur votre facture d'électricité
- Type de production : Photovoltaïque
- Puissance Maximale de production : c'est celle du kit : 0,6 kW (2 panneaux) ou 1,2 kW (4 panneaux)
- Monophasé : OUI, si en triphasé marquer NON
- Dispositif de stockage d'énergie électrique (batteries par exemple) : NON

Article 15 : « Coordonnées des Parties » à compléter

Article 16 : « Attestation à joindre à la Convention », cocher la case n°2 « Le Producteur atteste.... » et joindre à la demande le certificat VDE 0126-1-1 du micro-onduleur.

Notes

A series of horizontal dotted lines for writing notes.



Solarcoop, le solaire citoyen et solidaire

Accélérateur de la transition énergétique auprès des particuliers, Solarcoop vous propose ses kits photovoltaïques de 300 à 1500 Wc et vous accompagne sur vos projets individuels de 3 à 9 kWc. Devenez producteur d'énergie renouvelable grâce à une offre de proximité et de qualité au juste prix.

www.solarcoop.fr